

COMPTE-RENDU ET PROCES-VERBAL DU MARDI 5 DECEMBRE 2023 – 19 h 30

	Norguet Sylvie Président de séance	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille	Breton Patrice
Présent	X	X	X	X	X
	Lucas Thierry	Corbin Martine	Provost Annick	François Elodie	Wojnar Loïc
Présent	X	X	X	X	X
Absent					

Secrétaire de séance : Madame Annick PROVOST

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un référent déontologue pour les élus municipaux
- 2) Signature d'une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus
- 3) Travaux isolation cantine – demande de subventions 2024 (DSR DETR)
- 4) Prime exceptionnelle pouvoir d'achat dans les collectivités territoriales
- 5) Amortissements travaux France Telecom rue de la Fontaine et décision modificative N°1
- 6) Val Dem – Compostage
- 7) Questions diverses

1) Désignation d'un référent déontologue pour les élus municipaux

Depuis le 1er juin 2023, tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local, définissant l'ensemble des principes déontologiques applicables aux élus locaux dans l'exercice de leur mandat.

Afin d'accompagner les élus dans la mise en œuvre et le respect de cette charte, un référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il est proposé de désigner une personne qui, par son expérience et ses compétences juridiques, peut exercer les missions définies par le code général des collectivités territoriales, en toute indépendance et impartialité jusqu'à l'expiration du mandat en cours.

Après avoir délibéré, les membres présents désignent Maître Sandrine Pouget, avocate au barreau de Blois, comme référent déontologue des élus municipaux de Villiersfaux, jusqu'à l'expiration du mandat en cours.

2) Signature d'une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

M. Philippe Desvaux, délégué Val Dem, présente la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Citéo accompagne les collectivités pour prévenir et traiter les déchets abandonnés. Le conseil municipal décide de signer une convention avec Citéo. La commune aura un accompagnement, des outils pour lutter contre les déchets abandonnés, des interlocuteurs dédiés, les soutiens financiers. Le montant du soutien financier pour la collectivité est de 0.90 € par habitant. La convention sera signée pour une durée maximale de 3 ans renouvelable 1 fois.

3) Travaux isolation cantine – demande de subventions 2024 (DSR DETR)

Suite à la visite de M. le Sous-Préfet du lundi 4 décembre, il souhaite que la commune dépose un dossier de demande de subvention au titre du fonds vert au lieu de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (subventions de l'Etat). Le conseil municipal décide de faire réaliser un diagnostic énergie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2024 pour les travaux de cantine (isolation et changement fenêtres) pour la Dotation de Solidarité Rurale et le Fonds Vert. Selon les montants accordés nous ferons plus tard la demande du FACIL si besoin. Le coût des travaux est estimé à 37 414,59 € HT.

4) Prime exceptionnelle pouvoir d'achat dans les collectivités territoriales

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le décret n°2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

Le montant forfaitaire de la prime est déterminé selon la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le conseil municipal accorde la prime à l'agent en poste au taux plein à 24/35^{ème}.

5) Amortissements travaux France Telecom rue de la Fontaine et décision modificative N°1

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents :

- la durée d'amortissement, pour les travaux d'enfouissement France Telecom rue de la Fontaine effectués en 2022 est fixée en une seule fois soit 21 281,00 €.

Le conseil municipal décide d'effectuer une décision modificative n°1 comme suit :

Fonctionnement	Dépenses 023	- 21 281,00
	Dépenses 042 – 6811	+ 21 281,00
Investissement	Recettes 021	- 21 281,00
	Recettes 040 – 28041583	+ 21 281,00

6) Val Dem – Compostage

Nous avons reçu un mail d'une administrée sollicitant un composteur collectif car elle a peu de biodéchets.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas installer de composteur collectif sur la commune pour différentes raisons :

- chaque habitant a un peu de terrain.
- les particuliers y mettront des déchets autres que les biodéchets. Une liste d'ingrédients n'est pas à mettre dans le composteur (peaux de bananes, agrumes, viande, etc...)
- une gestion trop compliquée, la commune n'a pas de personnel pour l'entretien du composteur.

Cette réponse sera apportée à l'administrée qui en a fait la demande.

7) Questions diverses

- L'Amicale Laïque souhaite organiser une collecte de ferraille fin janvier 2024. Ils recherchent un emplacement pour la benne de collecte sans que cela ne gêne les habitats et ne soit accessible à des personnes étrangères.
- Devis Colin TP concernant les travaux de voirie 2024 – 2025 (ce devis était dans le but de connaître le coût de l'entretien à faire sur la commune en voirie pour les 2 années à venir. Nous demanderons un autre devis.
- M. Philippe Desvaux présente le devis pour l'entretien des routes. Un second devis va être demandé. Les priorités seront définies en janvier/février lors de la préparation du budget 2024. Ces travaux seront effectués soit en 2024 ou 2025.
- M. Patrice Breton informe les membres présents qu'au pont du TGV, des arbres sont à couper sur les rampants.
- La distribution du colis et le goûter pour nos aînés se dérouleront le 19 décembre 2023.
- Un point est fait sur la fin des travaux de l'église. Des travaux non prévus d'évacuation des eaux ont été faits. Des poteaux seront mis sur la place pour ne pas que les voitures se garent et circulent sur les canalisations.

Affiché le 8 décembre 2023

La secrétaire de séance
Annick PROVOST



Loïc Morguet
Maire
VILLE DE VILLIERS
Loir-et-Cher